

Intervention de Didier Bulter, 1^{er} Vice Président de la MSA Berry-Touraine

Le Directeur Général de la CCMSA et le Président CORMERY interviendront tout à l'heure pour revenir sur les sujets d'actualité, qui ont marqué 2021 et tracent des perspectives sur 2022.

Pour ma part, je souhaitais partager avec vous une autre actualité, douloureuse mais aussi pleine d'espoir car c'est toute la collectivité désormais qui s'en est saisie depuis la mise en pleine lumière de ce sujet, je veux parler du **Mal-être en agriculture**.

Nous avons tous en tête le chiffre vertigineux d'un suicide par jour chez les exploitants. Nous oublions bien souvent l'équivalent de ce chiffre chez les salariés agricoles.

C'est donc un fait global en agriculture, bien supérieur à la moyenne nationale.

L'espoir, disais-je, c'est déjà la date du 23 novembre 2021.

Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail, ont alors présenté la feuille de route « Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté ».

Le 3 février 2022, Daniel Lenoir a été nommé officiellement coordinateur national interministériel. Pendant un an, il a pour mission de mettre en œuvre cette feuille de route au niveau national et départemental.

C'est le film « Au nom de la terre » qui a joué un rôle de révélateur, et le sujet du Mal-être en agriculture a fait alors l'objet de deux rapports parlementaires – celui, à la demande du gouvernement, du député Olivier Damaisin en 2020 et celui des Sénateurs Françoise Férat et Henri Cabanel en 2021 – qui ont conduit à la définition de cette feuille de route.

Ce film avait été d'ailleurs projeté en avant-première dans plusieurs villes de France, avec à l'issue de la projection un débat avec la salle, composée d'invités concernés par le sujet.

La MSA Berry-Touraine a organisé et animé cette projection débat le 14 novembre 2019 à Saint-Aignan, dans le Loir-et-Cher.

L'échange fut dense, empreint d'émotion également, et les apports riches, notamment grâce aux témoignages mais aussi à la présence des professionnels du sujet qui nous ont fait bénéficier de leurs indéniables expériences et compétences.

A cette occasion, nous avons tous touché la complexité du suicide :

- Les causes sont multifactorielles ;
- Les signes ne sont pas toujours évidents à percevoir, notamment pour un entourage qui n'est pas formé ni à les identifier, ni à savoir comment y donner suite ;
- Et la démarche d'aide proposée doit être acceptée, ce qui n'est pas le moindre des obstacles à une prise en charge de la détresse.

Le plan présenté en novembre dernier, qui a été produit pour mieux coordonner l'existant ou créer la dynamique là où elle n'existait pas, présente plusieurs intérêts.

D'abord, il marque la concrétisation d'une volonté de la part des pouvoirs publics de prendre à bras le corps ce qu'on appelle pudiquement un problème, et l'opportunité de mieux en connaître les causes pour mieux les prévenir.

Ensuite parce qu'il vient conforter la démarche de tous les acteurs, qui étaient -au moins dans nos départements- largement mobilisés déjà sur ce champ au combien délicat. J'y reviendrai.

Enfin parce qu'au-delà du suicide, acte ultime du Mal-être, il y a dans ce dispositif la volonté de prendre en compte les situations avant qu'elles ne débouchent sur l'irréparable.

Ce plan est certes bien bâti :

- Placé sous l'égide du Préfet, qui en assure le pilotage et la continuité, il a le mérite d'institutionnaliser la lutte contre ce fléau
- Il met autour de la table l'ensemble des acteurs considérés comme ayant un intérêt à y être car faisant partie de l'environnement socioéconomique des salariés et non-salariés agricoles
- Il appelle aussi les compétences médicales et celles du travail social
- Il s'appuie sur les signaux forts et faibles susceptibles d'être captés par l'entourage
- Il amène à traiter ainsi les situations globalement et à rechercher des solutions.

Mais pour sa réussite, il conviendra que cette belle mécanique, au-delà de sa description, fonctionne avec la conviction des acteurs de terrain.

Je n'en doute pas. Car nous avons dans nos départements, comme je le disais, des acteurs qui, dans ce domaine, sont déjà très largement mobilisés, guidés par un seul souci : celui de protéger les ressortissants exposés à ce risque.

La MSA y a toute sa place depuis de nombreuses années et elle est reconnue pour ce rôle éminent.

Ces acteurs sont bien en visibilité du monde agricole.

Je les cite car ils œuvrent de manière importante au quotidien :

- Aide 37 sur le département de l'Indre-et-Loire,
- Aide Agri 41 sur le département de Loir-et-Cher
- Agri Demain sur le département de l'Indre
- Solidarité Paysans sur certains territoires.

Ces associations réunissent en leur sein des composantes de la profession agricole, des techniciens de terrain, de la Chambre d'agriculture notamment, les différentes organisations syndicales d'exploitants et parfois, comme dans l'Indre, des travailleurs sociaux.

Elles apportent, avec l'appui de professionnels de santé et des partenaires, des solutions concrètes à ceux qui en ont besoin, et faisant appel à la MSA lorsque c'est nécessaire ou opportun.

Elles ont leur maillage propre, composées de bénévoles attentifs aux signaux faibles ou forts, sentinelles formées ou personnes simplement sensibilisées, de professionnels qui sillonnent les campagnes, comme le contrôleur laitier ou le conseiller de la chambre d'agriculture.

La MSA, dans ce cadre, a eu à traiter 44 situations l'année dernière. Depuis leur mise en place en 2011 les cellules dédiées au suicide ont traité plus de 300 situations. Ce chiffre peut paraître faible ou fort, selon ce qu'on veut exprimer. Dans tous les cas, il se situe bien en-deçà du nombre de cas qui mériteraient une attention, car la 1^{ère} des conditions pour permettre d'agir, c'est - je le disais - le consentement de la personne en détresse à se faire aider. J'insiste sur ce point : culturellement, il est difficile de l'admettre, et peut-être davantage dans le monde agricole.

Ces structures, qui ont renforcé leur efficacité, notamment dans leur partenariat avec la MSA, vont être pleinement mobilisées dans le nouveau dispositif pour s'y fondre, avec d'autres acteurs, et nous ne pouvons que nous en féliciter, car elles fonctionnent.

C'est pourquoi nous nous sommes concertés avec les Chambres d'agriculture, très impliquées dans le dispositif, pour proposer à l'autorité publique une répartition du pilotage des Comité opérationnels : la MSA pour l'Indre-et-Loire, la Chambre d'Agriculture pour le Loir-et-Cher et la DREETS pour l'Indre.

Nous sommes en attente de l'installation formelle du dispositif.

La MSA y prendra toute notre place :

D'abord en amont, dans le repérage et l'étude des situations. Nous avons notre réseau de Sentinelles.

Ces dernières sont formées depuis 2011 par des associations, sous la coordination des ARS. S'y ajoutent le formidable réseau des délégués de la MSA, vous tous, dont une partie a pu bénéficier d'une sensibilisation en février et mars 2021. Au total, on compte sur les 3 départements quelque 220 personnes, dont 46 élus de la MSA, formées ou sensibilisées « sentinelles ».

Le plan prévoit également de former nos personnels de contact, comme les agents d'accueil, les conseillers en prévention, les conseillers en protection sociale, les travailleurs sociaux, les médecins et les infirmiers.

Par ailleurs, le centre d'appels Agri-écoute, à disposition du monde agricole, unanimement reconnu pour la pertinence de son organisation et du service apporté, est pérennisé. Le numéro d'appel 31 14 lancé en fin d'année dernière pour prévenir le suicide dans l'ensemble de la population, ne lui fait pas concurrence : il s'y ajoute et s'articule avec lui, car rien n'est de trop pour lutter contre ce fléau.

La MSA Berry-Touraine sera active aussi en aval, comme nous le faisons déjà, sous plusieurs formes :

- L'accès aux droits : vérifier que la personne dispose de tous ses droits, notamment les minimas sociaux. A cet égard, un chantier national va être ouvert pour améliorer cet accès, avec la mise à l'étude d'une Aide à la relance des exploitations agricoles (AREA)
- Pour les non-salariés, le traitement de la dette sociale éventuelle, par un échelonnement des restes à recouvrer, qui déjà aujourd'hui est largement proposé, mais qui trouverait un nouveau cadre d'application national lié notamment aux crises
- Ou encore dans l'accompagnement des situations liées à l'épuisement professionnel.

Je pense notamment sur ce point à un dispositif de longue date, mis en place par les caisses de MSA mais qui fait l'objet d'un financement spécifique depuis 2017, qu'on nomme l'Aide au Répit, avec une dotation nationale en 2021 de 2,7 M€, dont 70 K€ pour la seule MSA Berry-Touraine.

Elle repose notamment sur :

- Des aides au remplacement sur l'exploitation pour les non-salariés qui doivent permettre à ces derniers de prendre un temps de pause par rapport à leur activité,
- Des actions de prévention et d'accompagnement au répit pour les salariés et non-salariés permettant d'agir sur le syndrome de l'épuisement, d'encourager la prise de recul.

Il peut s'agir, concrètement, de consultation psychologique, d'actions d'accompagnement au répit, du programme Avenir en soi, du Parcours Confiance, de groupe de paroles, du Coups de pouce connexion, notamment.

Ces contributions bien réelles, qui allaient déjà au-delà du seul suicide mais s'appliquait aussi plus généralement au Mal-être, ce sont des soutiens que nous continuerons d'apporter aux agriculteurs et aux salariés agricoles dans ce dispositif renforcé.

Je veux saluer les équipes de la MSA Berry-Touraine qui sont et seront impliquées dans ce dispositif rénové : les équipes de front-office, qui seront en contact des situations potentiellement délicates, les services de back office qui auront à participer au traitement ou à la prévention de ces situations.

Je veux aussi saluer Mme Amandine Bisiaux, travailleur social à la MSA Berry-Touraine, qui assurera le lien en interne entre les différents services concernés (prestations, cotisations, travail social, prévention des risques professionnels) et représentera la MSA au sein des cellules départementales.

Localement, notre participation au réseau de détection des situations, sera optimisé pour mettre le guichet-unique au service aussi de ce triste état de fait. Ainsi, il nous faut, nous aussi, au sein de notre caisse, porter un regard spécifique sur nos adhérents qui présenteraient, en prestations, ou en cotisations, ou encore de par un élément de fragilité, un risque spécifique. Nous devons mieux les repérer au travers de nos outils, au fil des multiples motifs de rencontres avec nos front-offices. Le profilage est-il pertinent ? Nous nous posons la question.

Enfin, le coordonnateur national de la mission annonce également un chantier national sur une meilleure reconnaissance de ces situations au titre des maladies professionnelles. Le moment venu, la MSA, dans sa dimension Santé au travail des populations agricoles, aura son rôle à jouer en la matière.

Je parlais d'espoir, en ouverture de ce propos.

Il faut le nourrir, cet espoir, car le travail accompli déjà par les acteurs de terrain -dont la MSA- est considérable et il va s'accroître avec la prise de conscience de ceux qui étaient jusqu'ici éloignés de cette réalité.

Donc oui, de l'espoir il y en a.

Nous mesurerons alors la réussite de ce plan à l'aune de la froide statistique qui, derrière les chiffres, révèle bien des situations de détresse humaine.